Québec

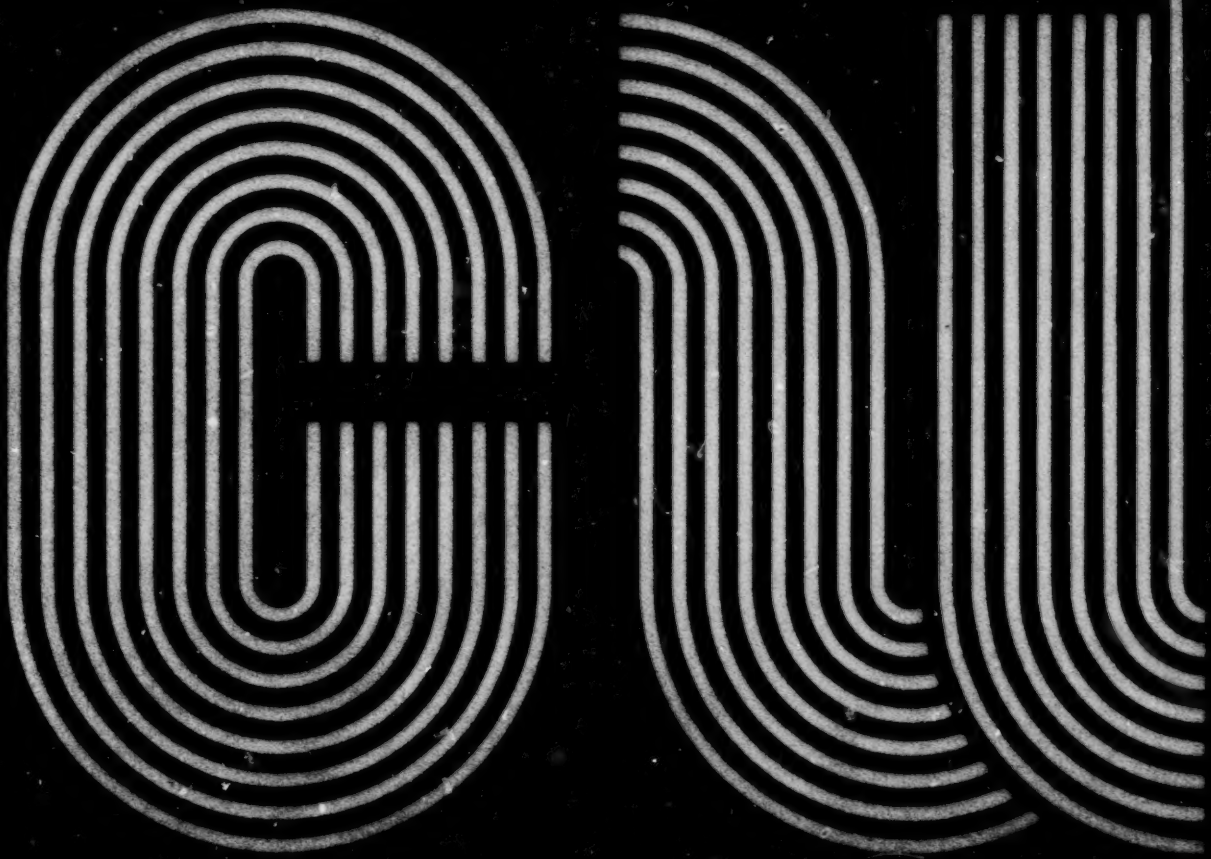

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR UN PROJET D'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Avis no 83.27
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 21 juin 1984

0- INTRODUCTION

Le 17 janvier dernier, le ministre de l'Éducation adressait au Conseil des universités une demande d'avis concernant un projet de création par l'Université du Québec d'une École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies à ville de Laval.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil décidait de constituer un groupe de travail chargé de rechercher les informations et les expertises nécessaires et de lui proposer une démarche appropriée.

Par la suite, le Conseil, après avoir rencontré les représentants de l'Université du Québec, a convenu de formuler l'avis qui suit à l'intention du ministre de l'Éducation. Cet avis a été adopté lors de la 157e séance du Conseil, le 21 juin dernier à Montréal.

1- LE PROJET D'ÉCOLE SUPÉRIEURE À VILLE DE LAVAL

Le projet de l'Université du Québec est décrit en détail dans un document en trois volumes intitulé «Une nouvelle institution universitaire dans la région de Ville de Laval et des basses Laurentides: l'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies». Le premier volume contient la description du projet, le deuxième des études statistiques et le troisième les mémoires présentés à l'Université du Québec.

Essentiellement, l'Université du Québec souhaite implanter à ville de Laval une école supérieure spécialisée dans les sciences de la santé, les biotechnologies et les sciences bio-alimentaires. Cette institution oeuvrerait tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs dans les domaines indiqués, en complémentarité avec l'Institut Armand Frappier et l'INRS-santé, deux composantes de l'Université du Québec que ces domaines intéressent. L'Institut Armand Frappier est déjà à ville de Laval, l'INRS-santé devrait bientôt y déménager, de sorte qu'avec l'addition de la nouvelle école, on retrouverait à ville de Laval un ensemble d'institutions capables d'offrir une gamme assez étendue de services dans le domaine en question.

À l'appui de son projet, l'Université du Québec fait valoir des besoins de formation dans les sciences appliquées, des besoins socio-économiques importants en particulier dans le domaine de la santé et de l'agro-alimentaire et finalement les besoins du milieu d'accueil dont les intérêts propres seraient mieux servis par un établissement installé dans la région.

2- LE CONTEXTE ACTUEL DU DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

Avant d'examiner en détail le projet de l'Université du Québec, le Conseil des universités estime utile de passer en revue brièvement les principales tendances actuelles de l'évolution du système universitaire québécois, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs.

Depuis quelques années, en raison du contexte économique, le gouvernement du Québec a diminué substantiellement le niveau de financement des universités québécoises. Dans son dernier avis sur cette question, le Conseil évaluait à 31,4% la baisse des subventions de fonctionnement par étudiant depuis 1978-79. Cette baisse devait amener le ministre de l'Éducation à inviter les universités à améliorer leur productivité en consolidant et en rationalisant leurs activités en particulier au premier cycle et en partageant leurs efforts de développement dans une perspective réseau.

D'autre part, le réseau québécois se caractérise par une variété d'établissements universitaires offrant toute une gamme de programmes de 1er, 2e et 3e cycle. Ainsi on compte douze universités à vocation générale, quatre écoles spécialisées et deux instituts de recherche et d'études avancées, sans oublier la téléuniversité. En comparaison, l'Ontario, dont la performance est comparée a celle du Québec dans le dossier de présentation de l'Université du Québec, ne compte que quinze universités à vocation générale et deux institutions spécialisées. Si on se place plutôt au plan des programmes offerts, on constate une dispersion considérable particulièrement aux 2e et 3e cycle où plusieurs éprouvent de la difficulté à réunir la masse critique de professeurs et d'étudiants nécessaire au maintien d'un niveau raisonnable de qualité, tant dans l'enseignement que dans la recherche.

De l'avis du Conseil, le contexte est donc à la consolidation et au regroupement des ressources beaucoup plus qu'au développement de nouvelles structures. Aussi le Conseil estime-t-il nécessaire qu'au moment de mettre de l'avant un projet de développement majeur, les auteurs fassent la preuve 1) de l'importance et de la réalité des besoins auxquels

ils veulent répondre, 2) de la qualité, de la cohérence et de la pertinence du projet tant en regard de la réponse aux besoins que des normes habituelles de l'enseignement supérieur, 3) de la nécessité d'une nouvelle structure d'accueil pour apporter une réponse adéquate à ces besoins.

C'est en fonction de ces trois critères que le Conseil a analysé le projet présenté par l'Université du Québec d'école supérieure à ville de Laval.

3- LES BESOINS

Pour étayer son projet, l'Université du Québec invoque d'abord des besoins généraux de formation en sciences appliquées. Elle fait aussi état de besoins plus précis en rapport avec des priorités du Québec dans le domaine de la santé, des biotechnologies et de l'agro-alimentaire. Enfin, elle souligne les besoins particuliers de la région dans ces domaines et les attentes qu'elle y a décelées. C'est donc en réponse à des besoins généraux de formation et de recherche et à des besoins plus spécifiques à la région qu'elle souhaite implanter une école supérieure à ville de Laval.

3.1 Les besoins généraux de formation en sciences et en sciences appliquées

Dans son document de présentation, l'Université du Québec fait abondamment état du niveau notablement plus faible de la diplomation en sciences appliquées chez les québécois francophones lorsqu'on le compare avec celui des ontariens ou des québécois anglophones. Ainsi, en 1982, au prorata de la population, l'Université du Québec avance que le Québec francophone ne produit que 51,8% du nombre de diplômés ontariens de 2e et 3e cycle. Au 1er cycle, en 1980, ce rapport était de 66.8%. L'université du Québec en conclut que les besoins de formation universitaire sont considérables.

Le retard du Québec, et particulièrement du Québec francophone, en matière de diplomation est un fait bien connu des observateurs du milieu universitaire. Encore faut-il cependant noter qu'il n'est pas également accentué dans toutes les disciplines ou à tous les niveaux. En agriculture par exemple, la production du Québec est, en chiffre absolu, à peu près équivalente à celle de l'Ontario. D'autre part, les statistiques colligées par le ministère de l'Éducation (Fichier RECU) indiquent qu'on comptait au Québec 3059 étudiants inscrits au 1er cycle en biologie, microbiologie et biochimie à la session d'hiver 1983, dont 68% dans les universités francophones. Le retard du Québec dans ce domaine relié de

très près aux biotechnologies n'est certes pas très considérable, comme le confirme d'ailleurs les données avancées par l'Université du Québec concernant la diplomation en biologie et biochimie (726 baccalauréats au Québec contre 1071 en Ontario en 1980). Aussi peut-on de prime abord s'interroger sur la nécessité de créer une école qui se spécialiserait dans des domaines où le retard du Québec en matière de fréquentation et de diplomation est faible ou inexistant.

D'autre part, le Conseil des universités ne peut accepter l'argumentation implicite faite dans le document de présentation du projet, selon laquelle la faiblesse de la diplomation au Québec tient à l'absence d'un nombre suffisant de programmes dans les domaines concernés. Nulle part, l'Université du Québec ne fait la démonstration que les programmes existants ne peuvent accueillir les clientèles désireuses de s'y inscrire.

En réalité, dans la plupart des domaines reliés au projet de l'Université du Québec, le Québec offre autant sinon plus de programmes que l'Ontario. 4 universités québécoises sont actives en médecine contre 5 en Ontario; 2 contre 1 en agriculture; 9 contre 8 en sciences infirmières. En sciences fondamentales, là où un peu moins d'universités québécoises sont actives (le rapport est de 2 contre 3), on peut constater que plusieurs programmes pourraient accueillir plus d'étudiants. En biologie par exemple, les programmes de 1er cycle les plus achalandés sont ceux de l'Université de Montréal (470 étudiants inscrits à la session d'hiver 1982-83), de McGill (446) et de l'UQAM (375). En comparaison, Laval n'accueille que 174 étudiants, Sherbrooke 212, l'UQTR 179 avec deux programmes, l'UQAC 65, l'UQAR 88, Concordia 219 et Bishop 16. En biochimie, seule McGill accueille plus de 200 étudiants (202). Viennent ensuite l'UQAM (144), l'Université de Montréal (107), Laval (105). Toutes les autres universités accueillent moins d'une centaine d'étudiants.

Au 2e et 3e cycle, la production québécoise de diplômés est incontestablement moindre au Québec qu'en Ontario. Mais encore là, ce n'est pas faute de programmes. Par exemple, deux universités anglophones québécoises, Concordia et McGill, ont produit en moyenne durant la période 1978-1982, 29 doctorats en sciences fondamentales, 25 en sciences appliquées, 23 en biologie et agriculture et 21 en santé (McGill à elle seule produisant 91 de ces 98 diplômés). En comparaison, pendant la même période, les quatre universités francophones (Laval, Montréal, Sherbrooke, Université du Québec) n'ont produit que 32 doctorats en sciences fondamentales, 21 en sciences appliquées, 12 en biologie et agriculture et 26 en santé, pour un total équivalent à la production de l'université McGill.

Ces quelques données montrent bien que les programmes québécois sont loin d'être surchargés. Certains d'entre eux accepteraient même avec bonheur de nouvelles clientèles qui leur donneraient accès à de nouvelles ressources, consolideraient leur fonctionnement et rentabiliseraient leur opération. On comprend que dans ces conditions, le Conseil ne soit pas très sensible à l'argument de besoins généraux de formation.

3.2 Les besoins en biotechnologie, agroalimentaire et santé

Outre les besoins généraux dont on vient de discuter, l'Université du Québec avance un certain nombre de besoins plus spécifiques qui la conduisent à proposer une école supérieure spécialisée en biotechnologie, en agroalimentaire et en santé.

Dans le cas de la biotechnologie, l'université invoque à juste titre l'importance économique de ce domaine. Elle reconnaît que d'autres intervenants du milieu universitaire y sont ou y seront impliqués. Elle souligne en outre que les programmes actuels de formation de 1er cycle ne lui paraissent pas très bien adaptés au développement de la biotechnologie. Elle rejoint en cela l'opinion du groupe de travail en

biotechnologie qui vient de soumettre son rapport au Conseil. Aussi le Conseil reconnaît-il volontiers qu'il existe des besoins réels de formation dans ce domaine. On verra plus loin cependant si les solutions proposées sont les plus efficientes.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, l'Université du Québec rappelle l'importance accordée à ce secteur dans «le virage technologique», et les objectifs fixés de diversification de la production des fruits et des légumes, de développement des cultures en serres et d'amélioration des techniques de transformation. Même si d'autres établissements, y compris certains de son propre réseau, sont déjà impliqués, elle estime les besoins si fondamentaux et si vastes qu'elle se doit d'accroître sa présence. En outre, certains de ces besoins acquièrent une dimension spécifique dans la région lavalloise où abondent les petites fermes, la culture en serres et la production de fruits et légumes.

En outre, l'université invoque des besoins de formation et de recherche dans le domaine socio-agricole dans le but de mettre à la disposition du milieu un nouveau type de consultants capables de régler simultanément des problèmes de gestion, de droit, de régime agricole.

Les experts consultés émettent de sérieuses réserves sur la nature et la réalité des besoins évoqués par l'Université du Québec dans ce domaine de l'agroalimentaire. Dans le domaine agricole par exemple, on met en doute le besoin de formation compte tenu que le Québec produit déjà presque autant de diplômés de 1er cycle que l'Ontario (412 en 1983 au Québec contre 468 en Ontario). De même aux cycles supérieurs, on comptait 466 inscrits au Québec contre 459 en Ontario.* Il faudrait à tout le moins délimiter assez précisément les domaines d'intervention pour éviter les recoupements.

Dans le domaine socio-agricole, les mêmes experts s'interrogent sur le besoin réel d'un nouveau type de consultants, même si on

---

*Source: Annual Meeting of the Deans and Principals of the Faculties and Colleges of Agriculture and Veterinary Medecine in Canada; Guelph; Octobre 1983.

peut reconnaître que des éléments de formation dans ce domaine pourraient être utiles aux intervenants du milieu. On n'est pas certain en particulier qu'en dehors des grands organismes, ils soient très en demande.

En sciences de la santé, les besoins décrits par l'Université du Québec sont d'ordre très général. Ils concernent essentiellement la prévention et la réadaptation, l'environnement sanitaire, la santé familiale et communautaire et la gérontologie. Il est difficile de déterminer les besoins précis que l'Université voudrait combler dans ces domaines. On peut présumer cependant qu'il s'agirait principalement d'apporter un complément aux programmes existants de formation dans ces domaines et de mettre l'accent sur des thèmes que le système universitaire a moins développés jusqu'à maintenant, mais qui ont acquis une importance indéniable.

Outre ces besoins de formation qui constituent la base de son plaidoyer, l'Université du Québec évoque aussi des besoins de recherche correspondant pour l'essentiel aux priorités et aux thèmes mentionnés précédemment. Mais comme ses représentants le signalaient au Conseil lors d'une rencontre, c'est d'abord et avant tout en raison des besoins de formation, particulièrement au niveau du premier cycle, que l'Université estime nécessaire de mettre sur pied une nouvelle école spécialisée.

3.3 La question régionale

L'Université du Québec insiste sur le fait que le nouvel établissement aurait une vocation à la fois nationale et régionale. Le milieu lavallois constitue selon elle un lieu privilégié pour l'implantation de l'école envisagée, mais elle admet que sa clientèle débordera la région envisagée. L'Université du Québec n'invoque donc pas l'argument d'accessibilité plus grande pour cette région, même si elle prétend qu'avec ce nouvel établissement elle pourra mieux répondre aux besoins locaux.

Le Conseil est tout à fait d'accord avec cette approche puisque les besoins évoqués se retrouvent globalement en plusieurs endroits du Québec et qu'une réponse trop axée sur les particularités régionales ne serait pas dans le meilleur intérêt des étudiants. En fait, la nouvelle école ne changera que très peu la situation de l'accès à l'enseignement universitaire à ville de Laval, étant donné sa vocation spécifique et sa dimension modeste.

Le Conseil serait d'ailleurs très réticent à accepter une argumentation de besoins d'accessibilité régionale pour une région telle que ville de Laval. Il n'y a aucune commune mesure entre la situation lavalloise et celle, par exemple, de l'Abitibi-Témiscamingue, région isolée, manquant d'instruments culturels ou socio-économiques. Même s'il admet volontiers que l'implantation d'une institution universitaire à Laval représenterait un acquis intéressant pour cette ville, le Conseil se doit de prendre en considération l'intérêt général du réseau et les conditions les plus susceptibles de procurer aux québécois un enseignement supérieur de qualité, particulièrement en période de contraintes financières. Il ne peut pas par ailleurs faire abstraction de la présence de plusieurs institutions universitaires dans le voisinage, qui assurent déjà des services considérables à la population de Laval et des basses Laurentides.

4- LE PROJET DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le projet de l'Université du Québec se présente comme une école spécialisée en santé, biotechnologie et agroalimentaire qui agirait en complémentarité avec l'Institut Armand Frappier et l'INRS-santé, deux unités de la même université intéressées au même domaine et oeuvrant aux cycles avancés et en recherche. L'IAF étant déjà installée à Laval et l'INRS-santé devant y déménager, l'Université du Québec pense être en mesure d'offrir une gamme de programmes de divers niveaux et de recherches dans le domaine concerné. En fait l'école viendrait combler le vide qui existe au premier cycle, les deux instituts n'ayant pas pour mission d'assurer une formation de 1er cycle.

Cependant, entre l'idée générale d'un campus formé de trois institutions oeuvrant en synergie chacune dans leur domaine propre et le devis proposé, il y a une marge importante. Chacune des institutions existantes est autonome et entend bien le demeurer tout comme d'ailleurs la future école. On ne prévoit pas de comité de coordination entre les institutions, d'échanges ou de prêts de professeurs pour assurer des enseignements autrement que sur une base ponctuelle. En bref, chacune des institutions continuera sa route et n'envisage pas du moins actuellement de mises en commun, de partages de service ou de planification concertée. L'attitude de l'IAF sur ce point est révélatrice: ses professeurs pourront participer, comme personnes-ressources, à l'élaboration des programmes, elle acceptera des étudiants stagiaires, en plus bien sûr d'accueillir et d'encadrer dans ses laboratoires des chercheurs en provenance de la nouvelle école.

Le Conseil trouve très faible ce mode d'organisation et, à moyen terme, générateur de conflits. Si on revient au cas de l'IAF, on constate que sa contribution correspond à peu de choses près à ses intérêts propres. De l'aveu même de son directeur, elle souhaite accueillir les étudiants en biotechnologie que formerait la nouvelle école, d'où

son intérêt dans l'élaboration des programmes et dans l'accueil de stagiaires. Mais on peut se demander ce qu'il adviendra au fur et à mesure que la nouvelle école développera ses expertises et ses intérêts propres, ses domaines de recherche et ses programmes d'études avancées. En l'absence de mécanismes efficaces de coordination, n'y a-t-il pas danger de conflits d'orientation, de compétitions stériles, comme on a pu trop souvent le constater dans le système universitaire québécois?

La description que donne l'Université du Québec des activités qu'elle envisage d'implanter dans sa nouvelle école est assez vague. C'est ainsi que les programmes à développer, les clientèles cibles sont décrits très généralement. Invitée à préciser ces questions, l'Université s'y est refusée en expliquant que cette démarche appartenait à une deuxième étape, qu'elle ne pouvait le faire sans mieux connaître ses ressources professorales et sans les impliquer. Tout au plus, peut-on conclure que dans l'état actuel du dossier et des besoins recensés, les interventions envisagées en santé et en agroalimentaire seraient plutôt au niveau de programmes spécifiques courts, de programmes d'études avancées et de recherche, alors que dans le cas de la biotechnologie on s'oriente plutôt vers des programmes de formation initiale, sans exclure les activités de recherche.

Le Conseil estime ces informations bien imprécises. Dans le contexte actuel, l'Université du Québec aurait sans doute dû s'interroger beaucoup plus sur cette question. Car il ne suffit pas de relever des besoins à satisfaire pour conclure à la nécessité d'un nouvel établissement. La nature des activités envisagées, leur importance, leur durabilité, les ressources qu'il faudra leur consentir, sont autant d'éléments à prendre en considération avant de décider d'investir dans un projet de ce type.

Cette question des ressources nécessaires est d'ailleurs à peine esquissée. Première lacune: on ne trouve nulle part de prévisions des investissements nécessaires. Il faudra de toute évidence aménager des

laboratoires, prévoir des locaux. Interrogés sur cette question, les représentants de l'Université ont paru très hésitants. Ils ont avancé le chiffre de quelques millions comme nécessaire pour aménager et meubler les locaux et peut-être 7 millions de $ s'il fallait construire de nouveaux locaux; au total donc une dizaine de millions de $ devraient être prévus comme investissement initial.

D'autre part, les experts consultés trouvent peu réalistes les prévisions des ressources qu'il faudra consentir à l'École pour assurer son fonctionnement. L'un des experts consultés affirme que pour dispenser un enseignement de qualité dans le seul secteur agricole et bio-alimentaire, «il faudrait pratiquement toutes les ressources humaines mentionnées au budget de la page 106,» c'est-à-dire toutes les ressources humaines prévues par l'Université du Québec. D'autres interventions permettent d'affirmer que des commentaires similaires peuvent être faits pour les autres domaines.

En l'absence de toute autre considération, le Conseil estime que ces imprécisions sur les programmes, les activités et les ressources nécessaires constituent un handicap majeur pour ce projet. On peut facilement accepter qu'une fois démarrée solidement, une institution se développe suivant une logique qui lui est propre avec les ressources qu'elle peut s'approprier, il reste que ce démarrage devrait faire l'objet de beaucoup plus d'attention. D'une part, il faudrait préciser beaucoup mieux les services à offrir initialement et les activités nécessaires, prévoir un échéancier de mise en route de ces activités et les ressources qui seront nécessaires. Faute d'avoir bien précisé ces activités, les données avancées par l'Université du Québec paraissent peu réalistes et incomplètes.

5- NÉCESSITÉ D'UNE ÉCOLE DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES

Que faut-il penser du projet de l'Université du Québec? Les besoins évoqués sont-ils si importants qu'il faille créer un nouvel établissement universitaire? Quel sera l'impact sur le reste du réseau universitaire québécois? Ce sont finalement la réponse à ces questions qui permettront de donner une réponse précise à la demande de l'Université.

Dans deux des trois domaines concernés, la santé et l'agro-alimentaire, les besoins relevés par l'Université du Québec sont limités. Il ne s'agit pas du moins initialement de mettre sur pied des programmes généraux de formation initiale puisque dans ces secteurs, on l'a vu, le système universitaire québécois offre déjà de nombreux programmes et forment en nombre suffisant les compétences et les professionnels requis par la société québécoise. Les besoins inventoriés appellent plutôt des réponses sous forme de complément de formation, d'études avancées et de recherche. De l'avis du Conseil des universités, ces activités sont loin d'être suffisantes pour justifier une nouvelle institution, hormis bien entendu qu'on puisse faire la preuve que les établissements existants sont incapables d'apporter une réponse convenable.

Or tel n'est pas le cas. De fait, dans plusieurs universités québécoises, des efforts ont été consentis pour apporter des réponses adéquates à ces besoins, en médecine sociale et préventive, en santé communautaire, en médecine familiale, en intervention sociale, en gérontologie. L'Université du Québec, elle-même, par le moyen de certaines de ses constituantes (INRS-santé, UQAM, UQTR pour n'en citer que quelques unes) apporte sa contribution.

De même dans le domaine de l'agro alimentaire, on ne peut passer sous silence l'implication importante d'universités comme McGill ou l'université Laval de Québec, en matière de fixation d'azote, de culture en serres, de création de nouvelles variétés, de transformation des aliments. Encore ici, l'Université du Québec a déjà investi dans le secteur

des serres à l'UQAC, de la transformation des aliments à l'IAF. Rien ne lui interdit de continuer ses efforts dans ces constituantes.

En réalité, dans ces deux domaines, comme le faisaient remarquer les personnes consultées, ce qui manque souvent le plus, ce sont des professeurs et des chercheurs expérimentés et des ressources nécessaires pour répondre rapidement et adéquatement aux besoins nouveaux. Créer un nouvel établissement ne réglerait pas à long terme tous les problèmes, mais il entraînerait sûrement une dispersion inutile de ressources déjà fort peu abondantes, au moment où tout indique la nécessité de consolider les ressources et de regrouper les efforts pour dépasser le niveau actuel des prestations du réseau universitaire (Voir à ce sujet l'avis # 83.29 du Conseil des universités sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec).

Il n'en reste pas moins que certains besoins réels relevés en santé et agroalimentaire devront trouver des réponses appropriées. Et cela devrait être possible au moyen des ressources existantes de l'Université du Québec dans certains cas et des autres universités du système québécois dans d'autres. Il serait d'ailleurs anormal que des développements importants dans des domaines comme la gérontologie, la médecine familiale, la prévention se fasse sans lien avec les principaux agents de formation des professionnels qui auront à s'y impliquer. C'est pourquoi, le Conseil juge de beaucoup préférable d'investir dans les facultés et départements existants de médecine, de sciences infirmières, de psychologie, de travail social, où les autres éléments du continuum d'intervention sont déjà bien développés, les ressources qui pourraient être disponibles pour approfondir ces questions et apporter de meilleures réponses aux besoins existants. C'est là que leur impact sur l'enseignement et la recherche sera le plus important.

Reste le cas de la biotechnologie. Les besoins dont fait état l'Université du Québec correspondent assez bien aux problèmes identifiés par le Comité du Conseil sur la formation en biotechnologie. Ces besoins devraient, d'après le Comité, conduire à des ajustements dans

les programmes de biosciences et des bio-ingénieries, que certaines universités ont d'ailleurs déjà commencé à mettre en application, et non pas à la mise au point de programmes spécifiques dans ce domaine. Le Comité, en effet, estime avec bien d'autres intervenants que c'est par une solide formation disciplinaire dans l'une ou l'autre des biosciences ou des bio-ingénieries, comportant une ouverture à l'ensemble du secteur et une sensibilisation aux applications commerciales et industrielles, qu'il convient de préparer les futurs biotechnologues.

Ce n'est donc pas tant de programmes nouveaux dont on ait besoin dans ce domaine, que d'ajustement aux programmes existants, et cela autant à l'intérieur de l'Université du Québec que des autres établissements. Le nombre de diplômés de ler cycle est d'ailleurs assez important dans ce domaine et, comme l'admettait le directeur de l'IAF, les demandes d'admission dans les programmes d'études avancées sont nombreuses. Ce n'est donc pas en vertu des besoins généraux de formation en biotechnologie qu'on pourra justifier la création d'une école supérieure.

6- CONCLUSION ET RECOMMANDATION

L'analyse qu'il fait de la situation de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la santé, de la biotechnologie et de l'agroalimentaire, amène le Conseil des universités à quelques commentaires supplémentaires sur la pertinence du projet de l'Université du Québec.

Comme on a pu le constater dans les pages précédentes, ce ne sont pas les lieux de formation et les programmes qui manquent au Québec dans les domaines choisis par l'Université du Québec. Aussi dans le contexte actuel de diminution des ressources, faut-il penser à les utiliser au mieux avant de songer à des ajouts; c'est d'ailleurs cela même que le gouvernement demande à chacun des établissements universitaires.

La création d'une école supérieure à ville de Laval présenterait plusieurs inconvénients:

1- Elle contribuerait dans l'immédiat à l'éparpillement des ressources et même des clientèles universitaires québécoises. Or ces ressources, qu'elles soient humaines ou financières, sont actuellement trop dispersées et trop peu abondantes pour qu'on les dilue encore. Au moment où le Gouvernement fait des efforts pour inciter à une meilleure utilisation des ressources universitaires, il se doit de porter lui-même une attention particulière à cette dimension.

2- Elle priverait les institutions de crédits dont elles ont le plus besoin. Les expériences antérieures devraient rendre les universités très prudentes lorsqu'elles font des demandes conditionnelles à l'octroi de crédits supplémentaires, car ce qui est donné d'une main est souvent retiré de l'autre. Dans le contexte

présent où le gouvernement ne cesse de comprimer les dépenses de fonctionnement ou d'investissement des universités, on voit mal comment il pourrait en être autrement. Et si par bonheur, des crédits supplémentaires devenaient disponibles, ils seraient bien mieux utilisés à renforcer les noyaux existants de façon qu'ils puissent mieux répondre aux besoins nouveaux.

C'est à partir de l'analyse des pages précédentes et de ces derniers commentaires que le Conseil des universités recommande au Ministre de l'éducation

(de ne pas accéder à la demande de l'Université du Québec
(de créer une École supérieure des sciences de
(la santé et des biotechnologies à ville de Laval.